

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°75-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	14/09/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	4
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du quatorze septembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume. PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, JOLIBERT Marie-Christine à CHARRASSE Evelyne, MARROT Catherine à LE MINEZ Monique, GIROUSSE Laurent à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Emprunt pour le budget 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un emprunt pour le budget 2022, afin de financer les dépenses d'investissement de la collectivité.

Dans le cadre de la consultation des organismes bancaires, quatre d'entre eux ont répondu à la demande de financement d'un montant de 600 000 euros pour l'exercice budgétaire 2022.

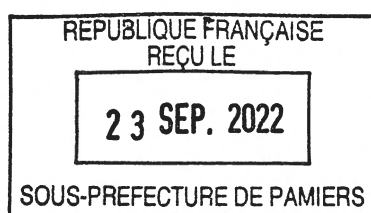
Il se trouve que l'offre de prêt la plus intéressante est celle formulée par le Crédit Mutuel Midi Atlantique, pour un prêt d'une durée de 15 ans, à annuités constantes au taux fixe de 2.45 % avec remboursement à échéances trimestrielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'offre de prêt d'une durée de 15 ans, à annuités constantes au taux fixe de 2.45 %, avec remboursements à échéances trimestrielles proposé par le Crédit Mutuel Midi Atlantique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'emprunt correspondant pour un montant de 600 000 euros ;
- **Précise** que les frais de dossier liés à l'emprunt s'élèvent à 400 € ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Xavier CAUX

